

Commune de Saint-Gervais les Bains (Haut



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf le mercredi onze septembre à vingt heures deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le cinq septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Marie-Christine DAYVE, Nathalie DESCHAMPS, Claire GRANDJACQUES, Marie-Christine FAVRE, Monsieur Bernard SEJALON, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Gilles GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Alain DELACHAT, Mesdames Monique RACT, Catherine VERJUS, Véronique CLEVY, Luigina GAGLIARDI, Monsieur Daniel DENERI, Madame Flavie RIGOLE, Monsieur Serge DUCROZ, Madame Corinne COLIN, Monsieur Yves JUILLARD, Madame Céline COLETTI BLANC-GONNET, Monsieur Julien AUFORT, Madame Claudette ABBE-DAVOINE, Messieurs Laurent DUFFOUG-FAVRE, Olivier HOTTEGINDRE.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Monsieur Gabriel GRANDJACQUES à Madame Marie-Christine FAVRE
Monsieur Michel STROPIANO à Monsieur Bernard SEJALON
Madame Nadine CHAMBEL à Monsieur Alain DELACHAT
Madame Nadia BEITONE à Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE

Etait absent et excusé :

Monsieur Guillaume MOLLARD

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2019 est adopté par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Monsieur Olivier HOTTEGINDRE et Madame Nadia BEITONE).

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Céline COLETTI BLANC-GONNET ayant été désignée pour remplir ces fonctions, par 27 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Olivier HOTTEGINDRE), les a acceptées.

n°2019/161

COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER

Objet : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE VALLORCINE – AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES

VU POUR AMPLIATION

SAINT GERVAIS, LE

LE MAIRE-ADJOINT,

PAR DELEGATION,

Marie-Christine DAYVE

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Volants : 28

Délibération télétransmise le 16 septembre 2019

Affichage en Mairie de SAINT-GERVAIS du 17 septembre 2019 au 17 novembre 2019

Délibération exécutoire le 17 septembre 2019

HÔTEL DE VILLE 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 77 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

C.C.V.C.M.B
Direction du Développement Durable du Territoire
BP 89
74402 CHAMONIX Cedex

Le 17 septembre 2019



DIRECTION DU SERVICE URBANISME ET FONCIER
04 50 47 54 74 – urbanisme@saintgervais.com

N/Réf. : 1900917/2 MChD/JB

V/Réf. : affaire suivie par Anne BERTHIER

Objet : Révision du P.L.U de Vallorcine

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre bordereau d'envoi du 25 juin dernier, je vous informe que par délibération du 11 courant, le Conseil Municipal n'a apporté aucune remarque au projet de P.L.U de Vallorcine.

Vous trouverez ci-joint une ampliation de la délibération correspondante.

Vous souhaitant bonne réception de ce document, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'Adjoint au Maire à l'Urbanisme,
Par délégation,



Marie-Christine DAYVE.

P.J : ampliation de la délibération n°2019/161 du 11 septembre 2019

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 11 SEPTEMBRE 2019

N°2019/161

Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE VALLORCINE –
AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES**

Rapporteur : Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

Par délibération du 13 avril 2017, la Commune de Vallorcine a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), notamment afin de répondre à l'exigence d'une approche intercommunale suite à la création de la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc (C.C.V.C.M.B) le 1^{er} janvier 2010 et la prise en compte des projets de territoire développés à l'échelle intercommunale.

Par délibération du 25 juin 2019, la Commune de Vallorcine a arrêté son projet de P.L.U, et l'a transmis le 27 juin 2019 à la Commune de Saint-Gervais pour avis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

ENTENDU l'exposé,

VU le dossier consultable au Service Urbanisme de la Mairie de Saint-Gervais,

VU que la Commune de Vallorcine n'est pas limitrophe au territoire de Saint-Gervais,

VU l'avis de la Commission d'Urbanisme et Foncier du 23 juillet 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal **D'APPORTER** la réponse suivante : la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la Commune de Vallorcine n'appelle pas de remarque particulière.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

VU, EXECUTOIRE, EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI N°82-213
DU 2 MARS 1982 MODIFIÉE

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

VU POUR AMPLIATION

SAINT GERVAIS, LE
LE MAIRE-ADJOINT,
PAR DELEGATION,

17 septembre 2019

Marie-Christine DAYVE

